

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

Date de convocation du Comité Syndical : 05/02/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND, Patricia PICARD représente
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Matthieu SALEL**

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (**donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF**), Sandrine
GENEST, Jean-Yves MEYER, Chloé DELEUZE-DALZON représentée par Patricia PICARD,
Carine VIDAL

N° 07

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024
BUDGET ANNEXE FICOL-LAOS**

Rapporteur : Laurent UGHETTO

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20250212-02025_07-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57

Vu le compte de gestion du Comptable Public et le compte administratif 2024

Vu la convention de financement Ficol-Laos signée avec l'Agence Française de développement,

Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le report du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **472 939.95 €** en report à la section dépenses de fonctionnement (002)

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com